

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 6 mars 2021

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,
M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, M. GIORGIS, Mme LABROT, M. DE BENITO, M. BLUY, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

M. SIMELIERE, Mme GAGNIARD, M. PEYRE, Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, Mme PERSIA, M. RUAT, Mme BAREL, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MINSEN par M. GONTARD
M. FOURNIER par M. PEYRE
Mme LEFEVRE par Mme HELLE
Mme MAZARI - ALLEL par Mme CLAVEL
Mme GAILLARDET par Mme GAY
M. BELHADJ par M. TUMMINO
Mme LEPAGE par M. DE BENITO
M. QUENNESSON par M. NAHOUM
Mme TEXTORIS par Mme PORTEFAIX
M. BEYNET par Mme LABROT
Mme BERTRAND par M. MARTINEZ - TOCABENS
M. PETITBOULANGER par Mme HADDAOUI
Mme MAZZITTELI par Mme HADDAOUI
M. HOKMAYAN par M. SIMELIERE
Mme LICHIERE par M. DE BENITO

M. ROCCI par M. GONTARD
Mme ABEL RODET par M. GIORGIS
M. AUTHEMAN par M. NAHOUM
Mme BOUHASSANE par M. MARTINEZ - TOCABENS
M. VALLEJOS par Mme PORTEFAIX
Mme WALDER par M. TUMMINO

xxx

Mme RIGAULT quitte la salle avant le vote de la délibération N°17 donnant pouvoir à M. RENOUARD et la rejoint avant le vote du rapport N°27.

xxx

La séance est ouverte à 9H30 par Mme le Maire, Présidente.

xxx

Mme le Maire, Présidente propose la candidature de M. NAHOUM comme Secrétaire de Séance.

M. NAHOUM est désigné comme Secrétaire de Séance.

Ont voté contre : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE.

xxx

Le compte-rendu analytique de la précédente séance du **19 décembre 2020** est **ADOPTÉ**.

Ont voté contre : M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE.

xxx

1 - ENVIRONNEMENT : Développement Durable - Plan Climat Local 2021-2026.

Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la délibération cadre du Plan Climat local de la Ville d'Avignon,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir

- ADOPTE -

2 - ENVIRONNEMENT : Développement Durable - Charte de l'Arbre Urbain. Mme Isabelle PORTEFAIX, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la Charte de l'Arbre Urbain à Avignon
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT.

3 - MOBILITÉ : Zéro Transit, Zéro Degré. M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la démarche « Zéro Transit, Zéro Degré ».

- PREND ACTE -

4 - MOBILITÉ : Fonds d'aide municipal "Tous à vélos". M. Fabrice MARTINEZ - TOCABENS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés,
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 6574,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Mme LABROT ne prend pas part au vote.

5 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) prévue par l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

- PREND ACTE -

6 - AMÉNAGEMENT : Société Publique Locale «Grand Avignon Aménagement» - Approbation des statuts. M. Paul Roger GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la création de la SPL Grand Avignon Aménagement dont l'objet est défini dans le projet de statuts annexé et dont le capital social est fixé à 226 000 € ;
- **FIXE** à 113 000 € soit 50% du capital le montant de la participation de la Ville et décide, en conséquence, la souscription de 1 130 actions de 100 € de la Société ; conformément à l'article 1042.II du Code Général des Impôts, les acquisitions d'actions ci-dessus ne donneront lieu à aucune perception au profit du Trésor ;
- **DECIDE** d'inscrire à cet effet au budget communal, la somme 113 000 €, montant de cette participation ;
- **APPROUVE** le projet de statuts joint en annexe ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les statuts et autres pièces nécessaires à la constitution de la Société Publique Locale et pour accomplir en tant que de besoin les formalités requises en vue de cette constitution.

- ADOPTE - S'est abstenue : Mme PERSIA.

7 - GRANDS PROJETS URBAINS : NPNRU - Secteur Rocade : Ilot "Le Mistral" - Approbation de la convention avec Vallis Habitat. Mme Isabelle LABROT, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec Vallis Habitat pour les travaux d'espaces publics autour de la résidence le Mistral et pour les travaux de changement d'usage sur un volume en rez-de-chaussée de résidence pour la réalisation d'un poste de police mutualisé PN/PM,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 204183, fonction 824,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

8 - AMÉNAGEMENT MOBILITÉ : Travaux de rénovation de la rue Banasterie - Travaux sur les réseaux hydrauliques - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de participation financière. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de participation financière valant accord spécifique avec le Grand Avignon et Citadis pour les travaux sur les réseaux hydrauliques de compétence communautaire dans le cadre de la rénovation de la rue Banasterie pour un montant de 700 000 euros HT,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

9 - HABITAT : Aides aux propriétaires OPAH-RU 2020/2025. M. Jean-Marc BLUY, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,

- **IMPUTE** la dépense chapitre 204, compte 20422,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Ont voté contre : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT.

10 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de la copropriété 21 chemin Moulin Notre Dame d'une bande de terrain de 40 m² à extraire de la parcelle cadastrée section IW n°434. M. Julien DE BENITO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'acquisition au prix 600 €, soit 15 € le m², d'une bande de terrain d'une superficie de 40 m², en nature de trottoir à extraire de la parcelle cadastrée section IW n°434, appartenant à la copropriété « 21 chemin Moulin Notre Dame », représentée par son syndic FONCIA FABRE GIBERT situé 34 boulevard Saint Michel à Avignon ou toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2111,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT.

11 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de Madame Bernadette OLLIVIER d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 9 m², avant arpentage à extraire de la parcelle cadastrée section DW n°21 sise 9200 F avenue de l'Amandier. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 9 m², avant arpentage, à extraire de la parcelle cadastrée section DW n°21 sise 9200 F avenue de l'Amandier, appartenant à Madame Bernadette OLLIVIER ou de toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer, au prix de 13 € le m²,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 21, compte 2111,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT.

12 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à Maître Cathy SASSO, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle, Patrick MARTINEL, Cathy SASSO et Laurent GIGOI, notaires associés, chargée du règlement de la succession de Madame Christine GUILLAUME, propriétaire, pour un montant de 819,50 € et à Madame Magali TRINQUIER et Monsieur Vivien BINET, propriétaires pour un montant de 995,50 €,

- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, fonction 12, compte 6574,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

13 - PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL - RAVALEMENT DE FAÇADES : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement de la subvention à Monsieur Philippe GREGOIRE pour un montant de 3 318,37 € pour le ravalement de la façade de l'immeuble situé au 16 rue Félix Gras à Avignon,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 204, compte 20422,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

14 - GRANDS EVENEMENTS : Cheval Passion - Edition 2021 - Convention à intervenir entre la Ville d'Avignon et la SPL Avignon Tourisme. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville et la SPL Avignon Tourisme pour la 36ème édition de Cheval Passion 2021,
- **IMPUTE** la dépense liée à l'animation dans les quartiers au chapitre 011 compte 6232,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE -

15 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FOIRES ET MARCHÉS : Création d'un marché communal intra-muros. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de la création d'un marché provençal dans le centre-ville tous les samedis,
- **FIXE** la redevance d'occupation du domaine public à 7 € par mètre linéaire et par mois pour les abonnés marchés et 2 € par mètre linéaire et par jour pour les passagers,
- **IMPUTE** la recette sur le chapitre 73 fonction 7336-1 compte 91
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT, M. CERVANTES, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE.

16 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de la convention cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse dans le cadre du soutien au commerce de proximité. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention cadre de partenariat à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse dans le cadre du soutien au commerce de proximité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué (e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

17 - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Halles Centrales - Approbation de la convention de prestation de service pour la gestion du bâtiment des Halles. M. Claude TUMMINO, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la convention de prestations de services avec la SPL Avignon Tourisme afin de fixer le cadre financier et fonctionnel de prestations de services mutuelles pour la gestion du bâtiment des Halles,
- **IMPUTE** les dépenses et les recettes sur le budget annexe «Locations Commerciales»,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

18 - TOURISME : Camping Municipal du Pont d'Avignon - Approbation des tarifs.

M. Marc SIMELIERE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du camping municipal du Pont d'Avignon pour l'année 2021,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE -

19 - TOURISME : Halte Nautique - Approbation des grilles tarifaires.

M. Marc SIMELIERE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les grilles tarifaires de la Halte Nautique d'Avignon,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE.

20 - VOIRIE : Dénominations d'une voie et d'espaces publics - Quartier Ouest : Chemin de Rochegude - Parc de la Laïcité - Parc du Pré du Curé"- Square Anne Frank.

Mme Frédérique CORCORAL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'attribuer les noms de Square Anne Frank à l'espace de jeux situé dans la résidence Lopofa, Parc de la Laïcité au jardin situé aux abords de l'avenue Eisenhower, Parc du Pré du Curé à l'espace public situé derrière l'église Saint-Joseph entre l'avenue Etienne Martelange et la rue Paul Achard et chemin de Rochegude » au tronçon de la voie verte ayant pour tenant l'avenue Eisenhower et pour aboutissant la Rocade Charles de Gaulle.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT représentée par M. RENOUARD, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT.

21 - ACTION SOCIALE : Adhésion de la Ville d'Avignon au réseau Ville Amie des Aînés.

Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'engagement de la Ville dans la démarche «Ville Amie des Aînés» ; l'adhésion au réseau francophone des Villes Amies des Aînés ; la désignation de Mme Annick Walder, en tant qu'élue déléguée à «la Ville Amie de Ses Aînés» en collaboration avec Mme Zinébe Haddaoui, Adjointe au Maire déléguée à la Ville Fraternelle Active et Sportive, avec l'appui technique du Département des Solidarités,

- **IMPUTE** la dépense d'adhésion au chapitre 011 compte 628 1

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE -

22 - ACTION SOCIALE - ENFANCE JEUNESSE : Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 - versement des acomptes aux associations conventionnées et non conventionnées. Mme Zinebe HADDAOUI, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées sur le volet enfance pour un total de 181 750 € et sur le volet jeunesse pour un total de 148 000 €, soit un total de 329 750 € pour le cadre du contrat enfance jeunesse et un total de 48 623 € pour les anciennes actions non éligibles

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65 748, fonction 8249.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les conventions et les avenants correspondants et tous documents à intervenir

- ADOPTE - Mme HADDAOUI ne prend pas part au vote.

23 - ACTION SOCIALE : Conventions d'objectifs entre la Ville d'Avignon et les centres sociaux et assimilés - Autorisation de signer. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les conventions d'objectifs ;

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre des conventions d'objectifs bilatérales pour un montant total de 476 710 € (hors subvention accordée à l'Espace Pluriel de la Rode, subvention d'équilibre allouée au CCAS),

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65 748, fonction 8249,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les conventions d'objectifs et tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

24 - ACTION SOCIALE : Versement de la subvention «Animation globale et coordination» aux Centres sociaux - Avenants aux conventions d'objectifs. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** les subventions proposées au titre de l'AGC 2021 pour un total de 373 146 € (hors subvention accordée à l'Espace Pluriel de la Rode, subvention d'équilibre allouée au CCAS).

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65 748, fonction 8249.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE -

25 - JEUNESSE : Convention Territoriale Globale - Avenant concernant la MSA. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** l'avenant à la convention Territoriale Globale ci joint

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son l'Elu (e) Délégué(e) à signer toute pièce à venir.

- ADOPTE -

26 - ENSEIGNEMENT : Cité Educative - Conventions d'objectifs bilatérales entre la Ville d'Avignon et les associations partenaires. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la signature des conventions ci jointes avec les associations parties prenantes au dispositif de la Cité Éducative Les Francas, Avignon Jeunes, Les petits débrouillards, Génération sports,
 - **ACCORDE** pour l'année scolaire 2020/2021 le versement des subventions susmentionnées aux associations du dispositif, à savoir Francas : 8 879 €, Avignon jeunes : 720 €, Les petits débrouillards : 16 100 €, Génération sport : 19 960 €
 - **IMPUTE** la dépense y afférente au budget principal, chapitre 65
- AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT représentée par M. RENOARD, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MESLIER, M. BORDAT. Mme HADDOUI ne prend pas part au vote.

27 - ENSEIGNEMENT : Mise en place de l'opération Petits Déjeuners dans les écoles d'Avignon dans les quartiers prioritaires - Convention de mise en œuvre Ville/Education nationale. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la signature de la convention ci-jointe avec l'Education nationale, relative à la mise en place de l'opération Petits Déjeuners dans les écoles d'Avignon dans les quartiers prioritaires,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- ADOPTE -

28 - ENSEIGNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES : Inscriptions scolaires - Ressort des écoles publiques du 1er degré - Mise à jour des périmètres des groupes scolaires : Neuf Peyres - Saint Jean - Simone Veil - Rentrée Scolaire 2021/2022. M. Claude NAHOUM, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le détachement des rues et portions de rues citées aux périmètres NEUF PEYRES, SAINT JEAN, et leur rattachement au périmètre SIMONE VEIL.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

29 - ENSEIGNEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE : Groupement de commandes entre la Ville d'Avignon et l'Etablissement Public Administratif pour la Restauration Collective de la Ville d'Arles (EPARCA) pour la fourniture de denrées alimentaires - Désignation des représentants de la Ville pour la Commission d'Appel d'Offres M. Julien DE BENITO, Rapporteur.

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

30 - FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** l'admission des créances en non-valeur, présentée par le comptable municipal, telle qu'arrêtées sur les listes en date du 05/11/2020 ; pour un montant de 77 665.44 € concernant des titres émis sur le budget principal, et un montant de 2 768.41 € relativement à des titres émis sur le budget annexe de la restauration scolaire,
- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits : inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2021, du budget principal pour un montant de 38 675.63 € et du budget annexe de la restauration scolaire pour un montant de 2 654.39 € ; inscrits au chapitre 65, compte 6542, exercice 2021, du budget principal pour un montant de 38 989.81 € et du budget annexe de la restauration scolaire pour un montant de 114.02 €,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE - S'est abstenue : Mme PERSIA.

31 - FINANCES : Remise gracieuse d'une dette au bénéfice de l'association Ensemble Mieux Vivre. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** d'accorder la remise gracieuse de la créance de 300 € de l'association Ensemble Mieux Vivre
- **DECIDE** d'annuler le titre de recettes N° 686 correspondant à cette créance émis sur le budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2020 (compte 70328 – sous fonction 0201)
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- ADOPTE - Se sont abstenues : Mme PERSIA, Mme BAREL.

32 - FINANCES : Renouvellement des adhésions de la Ville à des associations ou organismes. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** les adhésions aux associations et organismes indiqués dans l'annexe jointe à la présente délibération, au titre de l'année 2020,
- **IMPUTE** la somme de 67 760 € sur le compte 6281
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE – A voté contre : Mme PERSIA. S'est abstenue : Mme BAREL.

33 - DÉFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Avis relatif au dossier de demande d'autorisation d'exécution des travaux d'amélioration de la franchissabilité du seuil de Courtine par la CNR. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au rétablissement de la continuité écologique sur la Durance,
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'obtention d'un délai supplémentaire pour le rétablissement de la continuité écologique du seuil de Courtine afin de finaliser l'étude « état cible » permettant d'une part, d'apporter une réponse globale à l'ensemble des problématiques présentes sur ce secteur (transport sédimentaire,

continuité écologique, enjeux environnementaux) et d'autre part, de mettre en cohérence l'ensemble des études déjà réalisées,

- **SOUHAITE** que la Ville d'Avignon soit informée régulièrement de l'avancement de l'étude « état cible », de par son importance pour le territoire avignonnais.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE -

34 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire les besoins en ressources humaines. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** le recrutement d'un Chef de projets (h/f) à temps complet ; le recrutement d'un Technicien Environnement et Santé (h/f) à temps complet ; le recrutement d'un Chargé de collections (f/h) à temps complet,

- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent contractuel, le montant de la rémunération sur la base de la grille indiciaire et du régime indemnitaire de grade et de fonction en correspondance aux grades concernés,

- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal et de l'exercice en cours,

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs avec l'ajout des 21 postes cités dans la présente délibération,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer les contrats de recrutement et les conventions à intervenir, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération.

- ADOPTE - Se sont abstenus : Mme RIGAULT, M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOUARD, Mme MESLIER, M. BORDAT.

35 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Régie des Halles - Désignation des membres du Conseil d'exploitation. M. David FOURNIER, Rapporteur

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

36 - ATTRACTIVITÉ ECONOMIQUE : Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de la Ville d'Avignon - Désignation de deux représentants supplémentaires au Conseil d'Administration. M. David FOURNIER, Rapporteur

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

xxx

QUESTIONS ORALES

Madame le Maire, Présidente informe l'Assemblée que les questions orales de Mme PERSIA et M. BORDAT sont retirées de l'ordre du jour.

- ***M. RUAT fait part de son souhait de poser la question orale suivante :***

Madame le Maire,

Lors du Conseil communautaire du 22 février dernier, vous êtes restée bien silencieuse lorsque la question sur les poches d'habitat indigne a été évoquée, à l'occasion de l'adoption du Plan Local de l'Urbanisme ou PLH 3.

Depuis de très nombreuses années, les municipalités successives ont laissé s'installer des familles entières qui se sont sédentarisées, vivant dans la plus grande précarité, parfois sans eau potable ni assainissement, entre les digues de la Durance et du Rhône.

Vous vous étiez pourtant engagée à résoudre ce problème avant la fin de votre mandat précédent.

Pourriez-vous nous dire, Madame le Maire, où vous en êtes dans la lutte contre l'habitat indigne qui touche plus particulièrement le quartier du Terminus Monclar ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

- ***M. BLUY apporte des éléments de réponse :***

M. RUAT, vous soulevez la question de l'habitat indigne et plus particulièrement sur le quartier de terminus Monclar.

Le centre-ville d'Avignon a historiquement hébergé les populations tsiganes qui, dans divers processus de renouvellement urbain, ont dû se déplacer quartier de Terminus Monclar. Malgré diverses opérations menées entre les années 1970 et 2008 au sein de la cité Clarefond sur les terrains de Baigne-Pieds, du Mas Saint-Louis puis du Clos de la Pionne, l'offre d'habitat n'endigie pas le phénomène d'installation sur les terrains de Terminus Monclar.

La municipalité a donc hérité d'une situation où les précédentes équipes municipales ont laissé vivre ces avignonnais dans des conditions sanitaires précaires.

La Ville d'Avignon mène une politique ambitieuse de lutte contre l'habitat indigne et de renouvellement urbain sur son territoire (notamment dans le cadre de l'OPAH –RU et du NPNRU dont nous avons parlé au cours de ce conseil municipal).

La réflexion entamée sur la résolution des problématiques rencontrées sur les quartiers du Terminus Monclar, de Baigne-Pieds, de Mas Saint-Louis, de Courtine Sud, et de la ceinture verte en bord de Durance, longtemps repoussée, s'inscrit pleinement dans cette optique.

Le traitement envisagé pour ces lieux d'habitat veut offrir des solutions visant à maintenir les habitants dans leur cadre de vie actuel et requalifier le quartier de Terminus Monclar afin d'en pacifier les usages.

Un programme de résorption de l'habitat précaire et indigne a été clairement identifié, il s'inscrit dans un projet urbain de la municipalité dont il est l'une des pierres angulaires.

Celui-ci est mené en partenariat étroit avec les services de l'État, de la Région, du Département et de l'Agglomération. L'objectif, à terme, est de proposer aux habitants de ces territoires un habitat novateur, intégré au reste de la ville dans de parfaites conditions de pérennité, de salubrité et de dignité.

- ***Mme MESLIER présente la question orale suivante :***

Madame le Maire,
Mes Chers Collègues,

Le Président de la région PACA, Renaud Muselier, a annoncé en séance plénière le 19/02/2021, demander au gouvernement, la réouverture des universités avec le retour de l'enseignement en présentiel, face à la détresse psychologique des étudiants.

Dans la perspective de la réouverture des cours, nous avons conscience que les universités ont besoin d'augmenter significativement leurs capacités d'accueil, en termes d'espace, et ceci afin de garantir le respect de la distanciation physique recommandée entre chaque personne.

Notre groupe, vous demande, Madame le Maire, d'accompagner notre université d'Avignon et de bien vouloir accepter de recevoir nos étudiants dans nos différentes salles municipales, lieux de vie restés vides depuis plusieurs mois.

A la double condition que nos dirigeants autorisent la réouverture des universités et du respect strict du protocole sanitaire. Accepteriez-vous de mettre à disposition nos bâtiments de grande capacité comme la salle polyvalente ou le parc d'exposition afin de permettre à nos étudiants la reprise des cours en toute sérénité ?

Je vous remercie.

GRUPE AVIGNON A CŒUR

- **Mme GAGNIARD apporte les éléments de réponse suivants :**

Madame Meslier, Chers Collègues,

Nous avons été, Madame le Maire et son équipe municipale, très sensibles, et ce dès les premières heures, à la situation des étudiants malmenés par la crise sanitaire que nous traversons. Certains d'entre eux vivent effectivement une situation économique difficile et sont frappés par la précarité.

C'est pourquoi nous avons proposé une délibération concernant les Corbeilles solidaires au CM du 26 septembre, que nous avons votée, mais que paradoxalement au regard de votre question de ce jour, si j'ai bonne mémoire, pas vous, Madame Meslier, ainsi que la plupart des membres de votre groupe. Nous nous réjouissons donc que vous soyez devenus plus sensibles à la cause étudiante.

En outre, nous savons que les étudiants sont gênés dans leurs parcours et apprentissages et subissent le délitement du lien social, en raison du recours au distanciel et aimerions voir une amélioration de leur situation.

Aussi je compte bien aborder ce point, l'éventuel retour au présentiel, dès lors qu'il serait autorisé à certaines conditions, avec le Président de l'Université, lors de notre très prochaine rencontre. Bien entendu, si des besoins de salles se faisaient sentir et si nous pouvions contribuer à la solution, nous envisagerions de mettre à disposition à titre gracieux des locaux.

Cependant nous pouvons penser que la problématique des locaux est complexe car les salles mises à la disposition de l'Université devront être adaptées à l'accueil des étudiants (en respectant non seulement des règles sanitaires, mais encore en correspondant, je présume, au plan sécurité spécifique aux Universités). Elles devront, également, selon les cours, être pédagogiquement adaptées.

Enfin, nous pouvons nous demander, si le nombre de locaux est le seul obstacle, alors qu'il s'agit d'enseignement en présentiel, à la reprise des cours pour tous. Le nombre de cours que peuvent assurer les enseignants, est probablement plus encore au cœur du problème.

Pour toutes ces raisons, un échange avec l'Université et une évaluation des besoins est plus que nécessaire, c'est donc à quoi nous comptons nous employer.

- **M. PRZYBYSZEWSKI présente une question orale :**

Madame le Maire, chers collègues,

Il y a 15 jours l'ancien Maire de Marseille Jean-Claude GAUDIN a été entendu dans une information judiciaire concernant la situation de membres de son Cabinet qui poursuivaient leur activité ayant dépassé l'âge légal de départ à la retraite comme

vous le savez tous. Le site en ligne le correspondant point net a publié un article exposant la situation sur votre ancien Directeur de Cabinet Jean-Claude MAUBLANC. Vous avez préféré répliquer à cet article dans la presse.

Merci de répondre le plus précisément possible : quelles sont les raisons qui ont motivé le maintien de votre ancien Directeur de Cabinet au-delà de l'âge limite légal ?

Je vous remercie pour votre réponse.

- ***M. NAHOUM apporte des éléments de réponse :***

Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous faites une comparaison outrancière entre 2 situations : celle de Marseille et celle d'Avignon qui n'ont absolument rien à voir puisqu'il ne s'agit aucunement d'un système impliquant plus d'une douzaine de collaborateurs ni d'emploi dont l'effectivité pourrait être questionnée. Les raisons pour lesquelles vous faites ce parallèle pour le moins déplacé sont très clairement de l'ordre de l'attaque politicienne sur un sujet qui a pourtant été largement abordé voire décortiqué il y a maintenant 3 ans. La réponse qui peut vous être apportée en toute transparence pour clore ce sujet est la suivante : la situation du Directeur de Cabinet précédant au regard de l'atteinte de la limite d'âge a fait l'objet d'une analyse détaillée de la part des autorités de contrôle lors du mandat précédent. Elles ont été amenées dans ce cadre à demander différents justificatifs à la Ville et à l'intéressé pour s'assurer que les conditions de poursuite de ces fonctions étaient bien remplies. Ces éléments leur ont été bien évidemment communiqués permettant au Directeur de Cabinet présent sur le précédent mandat de poursuivre au vu et au su de tous ses missions jusqu'au terme de celui-ci, comme le prévoit d'ailleurs les emplois Cabinet toujours liés à la durée du mandat de l'élu dont ils dépendent. Il ne vous a pas échappé, Madame le Maire ayant été réélue en juin 2020, qu'un nouveau Directeur de Cabinet a été recruté et travaille à ses côtés depuis le début de son nouveau mandat. Contrairement à ce qui peut être colporté par des personnes bien sûr bien intentionnées, il n'existe évidemment plus aucun lien contractuel et/ou financier entre le Directeur de Cabinet précédent et la Ville depuis la fin du mandat précédent.

- ***Mme RIGAULT présente une question orale :***

Madame le Maire,

Par délibération du Conseil municipal en date du 26 octobre 2016, vous avez autorisé la création d'un emploi de Conservateur du patrimoine en chef, à défaut la création

d'un emploi contractuel à durée déterminée de Responsable du Pôle muséal également Directeur du Musée Calvet, en cas de jury infructueux.

Ce poste ressemblait étrangement à celui de Monsieur Boyer, poste - faut-il le rappeler - qui avait été supprimé moins d'un an auparavant. Je m'en étais d'ailleurs inquiétée au moment de voter cette délibération, et à plusieurs reprises ultérieurement.

Alors que je souhaitais poser une question orale lors du Conseil municipal de décembre 2016 vous demandant si toutes les procédures de non-renouvellement de Monsieur Boyer et celles de nomination de Madame Picard avaient bien été toutes respectées, votre ancien directeur de cabinet avait fait pression pour que je retire cette question qui devenait visiblement bien dérangeante. Intimidation qui marquait ainsi un certain malaise sur ce sujet.

Sauf que...

Cette délibération a été attaquée par la Fondation Calvet qui, non seulement a gagné en première instance devant le Tribunal administratif de Nîmes, mais également devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille, le 18 décembre dernier, confirmant de manière définitive que « le Conseil municipal n'était pas compétent pour créer un emploi de directeur du musée Calvet ».

Madame le Maire, ma question sera la suivante : pouvez-vous nous dire pour quelle raison le poste qu'occupait Monsieur Boyer jusqu'en 2015 a t'il été fermé ?

Je vous remercie.

- ***M. NAHOUM apporte des précisions :***

Madame le Conseillère Municipale,

M. Sylvain BOYER a été détaché du Ministère de la Culture auprès des services de la Ville d'Avignon à compter du 1^{er} janvier 2005 afin d'assurer les fonctions de conservateur du Musée Calvet tout d'abord en qualité de conservateur du Patrimoine de première classe puis de conservateur du Patrimoine en chef au titre de l'avancement de grade. Le détachement de M. Sylvain BOYER a pris fin le 1^{er} janvier 2016, suite à sa demande de réintégrer son administration d'origine. Dans le cadre de sa politique volontariste « une ambition culturelle pour Avignon », la Ville a souhaité créer le Pôle Muséal Avignon Musées destiné à rassembler dans une même dynamique de promotion une complémentarité et une cohérence de programmation des Musées Calvet, Lapidaire, Requien, Petit-Palais et Palais du Roure. C'est dans ce cadre là que par délibération du 26 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un poste de responsable du Pôle Muséal, Directeur du Musée Calvet. Ce poste avait notamment pour objectif de mutualiser les atouts de nos Musées et de renforcer leur attractivité ce qui a été notamment le cas par une augmentation significative de leur fréquentation et la mise en place de la gratuité pour tous.

- **Mr RENOUARD fait part de son souhait de poser la question orale suivante :**

Madame le Maire, Mes chers collègues,

Lors du mandat précédent, il avait été voté une délibération relative à la rénovation d'un local datant de 2006, situé au cœur du quartier de la Reine Jeanne, place du Viguier, rénovation effectuée pour un montant d'argent public d'ailleurs non négligeable.

Il avait ainsi été envisagé d'installer un cabinet médical à cet endroit. Or, cette installation n'a pas perduré, et le local est resté à l'abandon.

En juin 2020, la police nationale a mené une intervention dans le cadre des groupes de partenariat opérationnel (GPO), nouvelle appellation de la police de sécurité du quotidien, pour murer le local avec des plaques de tôle.

Par conséquent, pourriez-vous nous dire pourquoi la police nationale est-elle intervenue si promptement pour murer un local désaffecté depuis maintenant quelques années ?

Je vous remercie

- **Mme GAY apporte des éléments de réponse :**

Il semble qu'il y ait un « amalgame » entre deux situations ? En effet, 2 locaux très proches se trouvent à proximité de la place du Viguier.

1/ La Ville a fait l'acquisition, en 2018, du local du médecin partant à la retraite avec pour objectif de maintenir un médecin sur le quartier. Les résidents et la pharmacie installée sur le secteur étaient aussi très intéressés par ce projet.

Un médecin avait été pressenti, suite à un appel à candidature de la direction de l'immobilier. Des travaux de remise en état ont été réalisés.

Malgré l'investissement de M. BELHADJ et Mme CLAVEL, en lien avec l'ARS, le projet a été retardé par la crise sanitaire et le confinement. Le médecin est parti exercer en Ardèche, nommé responsable COVID sur la commune de PRIVAS.

Le projet n'est pas abandonné, il nous faut trouver un nouveau candidat, le quartier n'étant plus pourvu de médecin à ce jour.

Ce local réhabilité, resté vacant, a été malheureusement vandalisé, début 2020, ce qui a conduit à le sécuriser avec des plaques pour éviter de nouvelles intrusions.

2/ Par ailleurs, il y a dans la même copropriété un autre local en RDC qui servait de bar à chicha clandestin. En juin 2020, sous l'impulsion du GPO (Groupe de Partenariat Opérationnel), de l'élu en charge de la sécurité et en accord avec la propriétaire, ce local a été également sécurisé par la Ville pour éviter toute activité illicite non maîtrisée par la propriétaire elle-même.

- **M. CERVANTES présente une question orale :**

La relance de la L.E.O dans son tracé actuel est une mauvaise nouvelle pour notre ville et notre territoire !

En coulisse, tous le disent et certains qui aujourd'hui se réjouissent de la relance de la L.E.O, l'ont même dit publiquement à diverses occasions : Le tracé de la L.E.O n'est pas bon mais c'est mieux que rien !

Au prétexte que, si l'on cherchait à améliorer le projet, on risquerait de tout perdre, la grande majorité de la classe politique ferme les yeux sur les très graves problèmes que cette nouvelle voie va créer.

Par enchantement les chantres de la construction de nouvelles routes se déclarent écologistes et veulent soudain améliorer, pour 2025 ou plus tard, la qualité de l'air, plus que pollué, que respirent les riverains de la rocade depuis 30 ans !

Les écologistes ont été les premiers à alerter sur l'urgence sanitaire des riverains (150 morts prématurés par an pour le territoire du Grand Avignon et un taux très élevé de maladies pulmonaires, cardio-vasculaires et cancers, sachant que la rocade est une des zones les plus polluées), ces chiffres sont confirmés par le dernier rapport du plan local de santé public examiné cette semaine au GA et présenté par Joël Peyre.

Les écologistes ont été les premiers à proposer de limiter le trafic sur la rocade et nous sommes, aujourd'hui plus que jamais, toujours convaincus qu'un véritable contournement d'Avignon est nécessaire et que des mesures urgentes doivent être prises sans attendre 2025 ou plus tard !

Voyons d'abord les aberrations de ce tracé, nous proposerons ensuite des solutions pour le court et le moyen terme.

La L.E.O est censée être un contournement d'Avignon, on nous ment !

La L.E.O sera une voie qui arrivera en plein milieu de la ville d'Avignon au carrefour de l'Amandier. La zone entre le carrefour de l'Amandier et l'autoroute A7 est à la fois une zone commerciale, une zone d'activité, une zone étudiante et enfin une zone d'habitation qui a vocation à s'étendre puisqu'elle est prévue comme la future zone d'extension d'habitation (limitée au sud par la Durance et au nord et à l'ouest par le Rhône). La future extension des logements se fera donc à l'Est, précisément dans ce secteur. La première opération, le déjà mal nommé quartier Bel Air est sur les rails. On refait donc, en pire, la même erreur que la Rocade, il y a 30 ans.

A court terme, on va générer dans cette zone une énorme pollution atmosphérique due aux voitures particulières mais surtout aux poids lourds, car, ne l'oublions pas, ce

projet est intimement lié au transfert du M.I.N d'Avignon vers le M.I.N de Chateaurenard et à terme à la création d'un pôle d'échange tri modal (fleuve, rail et route) en Courtine. C'est à dire qu'en plus du trafic actuel sur la route de Marseille qui est déjà largement saturée aux heures de pointe, et qu'il n'est pas prévue de recalibrer, il y aura tout le trafic du M.I.N de Chateaurenard et du futur pôle logistique de courtine qui transitera par ce carrefour. Si ces projets font sens d'un point de vue économique, chacun peut faire la différence entre un véritable contournement et une quasi-autoroute pénétrant dans une ville.

Outre ce non-sens en terme écologique, sanitaire et politique, ce tracé va traverser la ceinture verte d'Avignon, détruisant tout un écosystème et une économie agricole.

Cette quasi-autoroute va détruire une zone humide unique et irremplaçable tout en expropriant les exploitants agricoles. Dans cette période de changement climatique où la recherche d'une agriculture urbaine et la préservation des espaces verts urbains sont primordiaux, on nous propose exactement l'inverse : une solution du siècle dernier en nous faisant croire que cette voie va résoudre notre problème sanitaire, économique et nombre d'élus dans leur élan disent même social !

On ne résout rien, on déplace et on aggrave le problème de la pollution !

Sans compter que ce projet va coûter dans un premier temps la bagatelle de 150Md'€ pour la tranche 2, puis plus de 200Md'€ pour la tranche 3 qui sera probablement réalisée avec un partenariat Public-Privé et donc un péage.

Les écologistes proposent un véritable contournement d'Avignon, une vision à long terme et des mesures urgentes à court terme.

Le véritable contournement d'Avignon doit se faire au nord des Bouches du Rhône par un réaménagement, et un recalibrage éventuel du réseau routier existant qui est déjà calibré pour les poids lourds de l'actuel M.I.N de Chateaurenard.

Cela coûtera beaucoup moins cher en argent et en impact sur les milieux naturels (moins de parcelles agricoles stérilisées).

A court terme : Tout d'abord, sans même attendre le barreau de contournement de Rognonas (qui est une bonne chose), nous demandons la prise d'un arrêté limitant le transit des plus gros poids lourds aux heures de pointe. Nous pensons que limiter le transit d'Avignon par la rocade le matin deux heures minimum et deux heures le soir est une mesure de santé publique que le préfet ne pourra pas ignorer. Les livraisons peuvent se faire en dehors de ces créneaux.

Il s'agit de dévier le trafic par le nord des Bouches du Rhône sur les voies existantes et d'inciter le transit routier A7– A9 à se faire sur l'autoroute par Arles ou Orange.

Un petit raccordement A7-A9 par un contournement d'Orange serait sans doute à étudier.

Les écologistes préconisent également la construction de parkings relais aux entrées de ville, notamment au niveau du pont de Rognonas, d'Agroparc, du Pontet et de Villeneuve. Nous écologistes, proposons que soit mise en place la gratuité des transports en commun.

A l'image d'Aubagne et de plusieurs villes en France, cette gratuité, que nous connaissons sur les navettes Piot et Italiens, a su démontrer que c'était un moyen

efficace pour inciter les automobilistes à laisser leurs voitures aux parkingx et prendre les transports en commun pour se déplacer dans l'agglomération.

Voilà des mesures urgentes et peu coûteuses en comparaison des projets qui nous sont proposés que l'on peut mettre en place dans un délai très court.

Dans une perspective à moyen terme, il faut envisager un développement important des pistes cyclables et un redéploiement de l'étoile ferroviaire de notre région.

Pour finir, nous aimerions revenir sur ce mythe que, plus il y a de routes et mieux notre économie se porte. Cette vision est dépassée, il faut arrêter avec les centres logistiques de transports routiers. Il faut tirer parti de notre gare TGV, miser sur le tourisme et la culture, faire une production agricole de qualité et organiser un approvisionnement local. Développer les productions locales et respectueuses de la santé et de l'environnement, redynamiser notre agriculture urbaine (dans la ceinture verte notamment), miser sur le numérique et la production d'énergie renouvelable dont la distribution sera pensée pour un réseau local, devenir leader dans la construction et la révolution des bâtiments pour aller vers les bâtiments à énergie positive. Voilà le monde de demain, les modes de production et de déplacement sont en pleine mutation, voilà ce qui créera des emplois. On nous propose des solutions dépassées qui engloutissent nos capacités d'investissement et nous font manquer le train du dynamisme économique et de la création d'emplois tout en déplaçant et aggravant les problèmes actuels. Une bonne solution à long terme vaut bien mieux qu'une mauvaise solution dans l'urgence !

Nous demandons la position de la municipalité concernant le tracé actuel de la LEO

Nous demandons si le financement de l'échangeur de l'Amandier est bouclé.

Nous demandons quel sera l'impact du projet sur les finances de la Ville.

Nous demandons enfin des mesures d'urgence et immédiates d'interdiction et de limitation horaire pour limiter le transit des poids lourds dans l'attente de la construction éventuelle du contournement.

- ***M. MARTINEZ-TOCABENS apporte des éléments de réponse :***

Madame le Maire, chers collègues, Monsieur le Conseiller Municipal,

Nous avons déjà abordé au début du Conseil à travers trois fortes délibérations autour du plan Climat, de la Charte de l'Arbre, et aussi du plan 0 transit - 0 degré les enjeux de circulation, de mobilité douce et des transports en commun donc je me permettrais de ne pas y revenir pour éviter d'être trop long. Toutes ces actions sont celles que nous menons depuis 6 ans et pour lesquelles nous nous sommes engagés encore plus loin pour les 6 ans qui viennent. Je vous répondrai rapidement puisque notre position vous la connaissez déjà, donc je vais juste me permettre de la rappeler. Nous demandons le déclassement avec effet immédiat de la Rocade aujourd'hui voie de grande circulation. Nous instaurerons des arrêtés municipaux pour permettre d'interdire le trafic de transit. Une fois que ceci sera fait nous demanderons au plus vite de démarrer des travaux de connexion des autoroutes A7 et A9. Nous souhaitons pouvoir avoir une discussion avec Vinci autoroutes et les services de l'Etat concernant

la gratuité pour les actifs sur l'autoroute entre les entrées et les sorties Avignon-Nord et Avignon-Sud qui est un élément indispensable pour les navetteurs pour éviter qu'ils traversent notre Ville et nous demandons qu'une véritable étude soit menée sur la faisabilité d'un tracé sur la rive gauche de la Durance s'appuyant sur le réseau routier existant dans le nord des Bouches du Rhône venant se connecter évidemment avec le barreau prévu sur Rognonas. Voilà rapidement des réponses, Monsieur le Conseiller Municipal à votre intervention extrêmement complète et extrêmement large.

xxx

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

M. RENOUARD souhaite avoir des renseignements sur une décision visant à solliciter une subvention de 20 000 € HT auprès de la Région Sud Provence Alpes Provençes Côte d'Azur.

Madame le Maire, Présidente indique que des éléments de réponse lui seront apportés prochainement.

xxx

La séance est levée à 15 H par Mme le Maire, Présidente.

Compte rendu de la séance du Conseil affiché le 11 mars 2021 -